

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP2008-4-1-6  
Séance du vendredi 4 avril 2008

### **RENOUVELLEMENT DE LA SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/ I 5°/08 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 concernant les moyens des services de l'Administration Générale
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences de la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :

- renouvellement de la souscription des contrats d'assurance de la Collectivité,
- montant prévisionnel pour l'exercice 2009 de l'opération : 1 300 000 € tous frais compris, soit 6 500 000 € pour la durée du marché prévue de 5 ans.

Décide de l'opportunité de cette opération.

Autorise le Président à :

- engager une procédure de consultation afférente à cette opération afin de renouveler la totalité des polices d'assurance, décomposée comme suit :
  - Assurance de personnes
  - Assurance de responsabilités
  - Assurance de biens
- signer, à son issue, tous documents y afférents, prendre toute décision et exécuter le règlement du marché conformément aux dispositions régissant les marchés publics dès lors que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Approuve les montants indiqués à titre estimatif de cette opération ainsi que l'affectation annuelle nécessaire des crédits pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 :

Imputations budgétaires (nature 616 - fonction 21, 28, 50, 52, 201, 202, 921) - (nature 6231 - fonction 202).

Approuve les prélèvements annuels des crédits de paiement nécessaires sur les imputations budgétaires susvisées.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

voix contre  
abstentions